Réf. Farde e-Assemblées : 2558978

N° OJ : 2

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/11/2023

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 323.700,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202, 76210/33202, 77210/33102 et 77210/43501 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 323.700,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023 :
- 10.000,00 EUR à l'asbl Art Lounge 9 pour l'organisation de l'évènement "Diwali Festival 2023";
- 10.000,00 EUR à l'asbl Les Nocturnales pour l'organisation du spectacle « Le Carnaval des animaux »;
- 50.000,00 EUR à l'asbl Brufête pour l'organisation de concerts d'artistes bruxellois.es dans des lieux de la Ville;
- 50.000,00 EUR à l'asbl Brussels Major Events pour la programmation dans le cadre de l'anniversaire des 50 ans du Hip Hop;
- 50.000,00 EUR à l'asbl Brussels Major Events pour la programmation sur la danse dans le cadre de la saison estivale 2024;

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2023 :
- 700,00 EUR à l'association de fait Autour de Marguerite pour la mise en place de cours cinéma;
- 50.000,00 EUR à l'asbl Brufête pour la réalisation des animations en espace publique pour les 60 ans de l'Immigration marocaine et turque en Belgique.
- 50.000,00 EUR à l'asbl Brufête pour la programmation dans le cadre de l'anniversaire des 50 ans du Hip Hop;
- 30.000,00 EUR à l'asbl Geopolis pour la mise en place d'un concours de photographie.

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023 :
- 500,00 EUR à l'asbl Monokino pour l'organisation de l'évènement "Hommage aan Tabea Blumenschein";
- 6.500,00 EUR à l'asbl Le P'tit Ciné pour le festival de cinéma "En Ville!" 2024;
- 12.500,00 EUR à l'asbl Born to be Cheap pour l'organisation du festival Courts Mais Trash & Queer Mais Trash 2024;
- 1.500,00 EUR à l'asbl Fantastic collectif pour l'organisation de l'évènement "Dramatik, Poëtik & Plastik Babeleir".

* à l'article 77210/43501 du budget ordinaire 2023 :

- 2.000,00 EUR à/aux Maison(s) de quartier - Centre d'animation (Association de droit public) pour le séjour culturel et pédagogique à la Côte d'Opale;

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 56110/33202, 76210/33202, 77210/33102 et 77210/43501 du budget ordinaire 2023.

Annexes :